

PRÉFET DU BAS-RHIN



Direction départementale des territoires

Service de l'Aménagement durable des territoires

Atelier des référents territoriaux

Strasbourg, le 15 mai 2018

Affaire suivie par : Iulia MIRON

Courriel: iulia.mi

iulia.miron@bas-rhin.gouv.fr

Téléphone: 03 88 88 91 71

Objet : Modification n° 1 du PLU de Hattmatt

Avis avant enquête publique

Le Sous-Préfet de Saverne

à

Monsieur le Maire de la commune de Hattmatt

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis avant enquête publique le projet de modification n°1 du PLU de Hattmatt.

Après examen du dossier, je souhaite vous faire part d'un certain nombre d'observations, qui nécessiteront pour certaines d'entre elles, une prise en compte avant l'approbation du document.

Le projet de modification présenté, qui comporte 7 points, est justifié d'une part par l'ouverture à l'urbanisation d'une partie d'une zone 2AU et le passage d'une zone agricole inconstructible à une zone agricole constructible, et d'autre part par quelques modifications pour revoir certaines dispositions du règlement.

Ces dernières modifications consistent à :

- mettre en conformité le règlement avec l'évolution de la législation,
- prendre en compte le stationnement des deux roues,
- clarifier la teinte attendue au niveau de la couverture sur l'ensemble de la commune,
- clarifier des règles relatives à l'emprise au sol en zone UA,
- supprimer l'emplacement réservé n°10 concernant le stationnement.

Concernant l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU située à l'ouest, l'objectif du projet communal, devra être repris dans l'OAP afin d'assurer réglementairement la densité et la diversité des logements à construire.

Vu l'emplacement en hauteur du site et son exposition, il faudra aussi prévoir dans l'OAP et le règlement la largeur et la consistance de la bande de plantation située à l'ouest.

Pour une meilleure intégration paysagère je vous propose de relier les massifs arborés existants, côté nord.

Concernant l'extension du secteur AC, par la création de deux sous-secteurs AC1 et AC2 dans le secteur AI, je vous signale que dans les deux plans de zonage, les surfaces des deux secteurs

ne sont pas visibles intégralement. Ainsi je vous demande de bien recadrer les vues des documents graphiques, plans échelle : 1/2000 et 1/5000, afin de rendre lisibles les deux zones.

Le Sous – Préfet

Christophe LOTIGIE